Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 28 (1883)

Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Comité central a envoyé les circulaires suivantes :

Zurich, 22 mars. — Aux sections de la Société suisse des officiers. Honorés camarades! Etant occupés aux préparatifs pour la prochaine assemblée générale de la Société suisse des officiers, nous vous prions de vouloir bien envoyer, avant le 1er juillet de la présente année, le rapport prescrit par l'art. 10 de nos statuts sur l'activité de votre section, au rapporteur du Comité central.

Nous vous prions de plus de faire parvenir au Comité central, avant le 1^{er} juillet, les propositions ou motions que vous désirez soumettre aux discussions de l'assemblée générale, et cela d'abord afin qu'elles puissent faire l'objet d'un examen préalable, et ensuite pour que l'indication puisse en être faite dans la circulaire d'invitation.

Enfin, nous prenons la liberté, honorés camarades, de rappeler à votre attention les questions qui ont été soumises aux sections par l'assemblée des délégués. Nous espérons pouvoir compter que, pour le 1^{er} juillet, vous nous transmettrez vos solutions dans le sens du procès-verbal qui vous a été communiqué.

Zurich 20 mars. — Les officiers de la section de Soleure qui doivent nous apporter la bannière de la Société, étant appelés en service militaire pour les 21-23 septembre, nous avons fixé définitivement notre fète au 11-13 août; ce dont nous croyons devoir vous aviser en modification de notre invitation antérieure. — Avec salut cordial.

Au nom du Comité central :

Le président, A. VŒGELI, colonel-divisionnaire. Le secrétaire, W. JÆNIKE, capitaine d'état-major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — Le ministre de la guerre général de Kameke, qui avait succédé au général de Roon, il y a 9 ans, vient de donner sa démission. Il est remplacé par le général Bronsart de Schellendorf. C'est le troisième ministre de la guerre depuis vingt ans. Cette mutation en a amené plusieurs autres dans les hauts emplois militaires par suite des démissions des généraux Verdy du Vernois et de Stosch.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté, comme suit, le programme des manœuvres d'autonne pour 1883.

6 corps d'armée, les 5° (Orléans), 6° (Chalons), 7° (Besançon), 8° (Bourges), 9° (Tours) et 13° (Clermont-Ferrand) exécuteront des manœuvres de corps, d'une durée totale de vingt jours, y compris le temps nécessaire à la concentration et à la dislocation des troupes.

Les 7° et 8° corps d'armée opéreront l'un contre l'autre, sous les ordres de leurs commandants respectifs, les généraux Wolff et Schnégans.

Six autres corps d'armée exécuteront des manœuvres de division. Ce

sont les 4° corps, Le Mans; 10°, Rennes; 11°, Nantes; 12°, Limoges; 17°, Toulouse, et 18°, Bordeaux.

Enfin, les six corps restants exécuteront des manœuvres de brigade, savoir : 1° corps, Lille; 2°, Amiens; 3°, Rouen; 14°, Lyon; 15°, Marseille, et 16°, Montpellier.

La durée des manœuvres de brigade et de division est fixée uniformément à quinze jours, aller et retour compris.

Les 6° et 7° divisions d'infanterie, qui sont en garnison à Paris, généraux Millot et Rolland, ne prendront pas part aux manœnvres.

Les manœuvres de cavalerie, inaugurées il y a trois ans sous la direction supérieure du général de Galliffet, recevront, cette année, une nouvelle extension. Trois groupes, de deux divisions chacun, manœuvreront successivement aux dates et endroits ci-après:

1° groupe, au camp de Chalons, du 1° au 10 août : 5° division de cavalerie, général Charreyron, et une division de manœuvre, dénommée division A, comprenant les 1° et 2° brigades de corps et la 4° brigade de chasseurs.

2° groupe, au camp de Chalons, du 13 au 22 août : 2° division de cavalerie, général Huyn de Verneville, et 4° division, général de Viel d'Espeuilles.

3° groupe, aux environs de Chartres, du 25 août au 3 septembre : 1° division de cavalerie, général de Gressot, et une division de manœuvre, dénommée division B, comprenant la 6° brigade de cuirassiers et les 3° et 4° brigades en corps.

La cavalerie fournira en outre des détachements de différente force aux troupes d'infanterie qui manœuvrent.

De plus il y aura, du 1^{er} juin au 10 juin, une manœuvre de cadres dans la division de Lunéville. Elle comprendra deux opérations distinctes:

1° Une reconnaissance sommaire de la zone frontière, entre Montmédy et Lunéville, exécutée en 6 jours, du 1° au 6 juin conformément au programme suivant:

1^{er} juin, de Montmédy à Longuyon;

- 2 de Longuyon à Etain;
- 3 d'Etain à Vigneulles;
- 4 de Vigneulles à Pont-à-Mousson;
- 5 . de Pont-à-Mousson au Nord-Est de Nancy;
- 6 de Nancy à Lunéville.

2º Un exercice de cadres de division proprement dit exécuté en quatre jours, du 7 au 10 juin, dans la région comprise entre Lunéville et Epinal.

Tous les généraux pourvus de commandement de division de cavalerie et tous les inspecteurs permanents d'arrondissement suivront les deux opérations. Ils devront en conséquence être rendus le 31 mai, à Montmédy, point de départ de la reconnaissance de la prontière. Les généraux de brigade des 4° et 5° divisions de cavalerie assisteront à la reconnaissance de la frontière, pendant les trois premiers jours seulement, de Montmédy à Vigneulles. Ils devront également se trouver à Montmédy le 31 mai.

Les généraux de brigade de la 6° division de cavalerie suivront entière-

ment l'exercice de cadres de division, de Lunéville à Epinal. Ils devront être rendus le 6 juin à Lunéville.

L'artillerie montée marchera avec les corps auxquels elle est affectée, à raison de quatre batteries de quatre pièces par division ou de deux batteries par brigade d'infanterie.

L'artillerie à cheval fournira trois batteries de six pièces à chaque division de cavalerie.

Les batteries restant disponibles après ces divers services assurés constitueront l'artillerie de corps.

Les compagnies d'infanterie seront à 180 hommes au plus, réservistes compris; les escadrons à 100 chevaux.

Les officiers de réserve, convoqués cette année, marcheront avec les unités, compagnies, escadrons ou batteries dont ils font partie.

P.S. A la suite de diverses réclamations, les manœuvres de cavalerie sus-indiquées ont reçu les modifications indiquées ci-après :

Chaque groupe des divisions de cavalerie qui manœuvreront au mois d'août au camp de Châlons et à Chartres sera commandé par le plus ancien des divisionnaires des deux divisions réunies.

La reconnaissance sommaire de la zone entre Montmédy et Lunéville et l'exercice de cadres de la division prescrit pour le 31 mai n'auront pas lieu.

— En quittant son commandement ensuite du décret présidentiel publié dans notre dernier numéro, le duc de Chartres, qui commandait intérimairement la 3° brigade de cavalerie, a émis les ordres ci-après:

Ordre de la brigade. Par décret du président de la République en date du 24 février 1883, le colonel Robert d'Orléans est mis en non-activité par retrait d'emploi.

A la date de ce jour, le commandement de la 3° brigade de cavalerie sera exercé par intérim par M. le colonel d'Estrémont, commandant le 21° dragons. Le commandement du 12° chasseurs sera exercé par M. le lieutenant-colonel Barroy.

Ordre du régiment. Officiers, sous-officiers, brigadiers et chasseurs. Pendant près de cinq ans nous avons travaillé ensemble. Nous n'avions que deux buts: préparer à la France des soldats dévoués et instruits, et ensuite maintenir le 12° régiment de chasseurs à la hauteur de sa vieille réputation, conquise sur maints champs de bataille.

Je n'ai pas eu l'honheur de vous mener au feu. Ce sera le regret de toute ma vie. J'étais à côté de vous à Solférino et à l'armée de la Loire J'y serai encore la prochaine fois.

En attendant, secondez mon successeur. Prouvez par votre zèle, par votre dévouement, par votre obéissance absolue aux lois du pays et aux règlements militaires que les leçons que je vous ai données n'ont jamais été inspirées que par l'honneur et l'amour de la patrie!

Note pour MM. les officiers. Le colonel d'Orléans ne veut pas réunir le régiment un dimanche. Il tient cependant à exprimer aux officiers combien leur zèle, leur entrain. leur dévouement, ont pendant près de cinq ans rendu sa tâche facile. Ils ont fait leur devoir et le colonel a la conscience d'avoir fait le sien. Il leur demande de continuer. Et frappé

aussi durement que brusquement, il compte qu'ils ne laisseront pas pénétrer parmi eux la politique.

Il exprime à MM. les officiers les regrets de ne pouvoir leur faire une

visite individuelle. Il défend que personne l'accompagne à la gare.

C'est son dernier acte de commandement.

Rouen, le 25 février 1883. — Signé: Colonel Robert d'Orléans.

- On lit dans le Nouvelliste de Rouen:
- « M. le duc de Chartres a reçu du ministère de la guerre le congé qu'il avait demandé comme colonel de cavalerie. Il partira très probablement de Cannes lundi 12 mars, avec notre compatriote, M. le comte Renaud de Montaignac, pour le grand voyage projeté. Ils se rendront tout de suite au Caucase pour étudier l'armée russe dans ses préparatifs d'expédition contre le Turkestan. Les deux voyageurs parcourront ensuite la ligne de l'Oxus, le long des frontières de l'Afghanistan, et, suivant les circonstances, pénétreront dans l'Inde ou remonteront vers le nord par Samarcande. Cette exploration durera au moins six mois. »
- Une nouvelle tenue vient d'être définitivement adoptée pour les officiers, les chefs de musique, les adjudants et les sous-chefs de musique de l'infanterie.

Le képi actuel reste la coiffure des officiers d'infanterie pour toutes les tenues. On y remplace les tresses plates, signes distinctifs des grades, par des soutaches en or ou en argent, de trois millimètres d'épaisseur, comme celles qui ornent les manches du dolman. On a aussi ajouté au képi une fausse jugulaire en cuir verni, agrémentée de tresses dorées.

La tunique et les épaulettes actuelles sont remplacées par un dolman, en drap bleu foncé, semblable, quant à la coupe et aux ornements, à celui des officiers de hussards. Il est garni de pattes d'épaules en poil de chèvre, pour la tenue journalière, et en or ou en argent, pour la grande tenue, or mat pour les officiers supérieurs, or brillant pour les officiers subalternes.

Au pantalon aujourd'hui d'ordonnance, on ajoutera une bande plus foncée pour les officiers et un liseré de même nuance pour les adjudants

Le sabre droit nikelé et le ceinturon à boucle, se portant sous le dolman, sont adoptés. Le cordon de la dragonne de grande tenue sera désormais en or, au lieu de soie; et pour la petite tenue les officiers d'infanterie feront usage de la dragonne en cuir, jusqu'ici réservée à la cavalerie.

Italie. — De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à Livourne, à l'occasion du lancement du cuirassé Lepanto, lequel complète cette sorte de quadrilatère maritime, dont les trois premières forteresses s'appellent le Duilio, le Dandolo, l'Italia.

On évalue, en effet, à 25 millions de francs le prix de revient total de

cette énorme machine de guerre.

Le Lepanto fait la paire avec l'Italia, modèle un peu différent du type Duilio et Dandolo, comparativement auquel il présente de notables perfectionnements.

Les dimensions principales du bâtiment sont :

Longueur de la carène entre les perpendiculaires: 122 mètres; lon-

gueur maxima, y compris l'éperon: 124^m70; largeur maxima, hors œuvre, 22^m34; déplacement, 13,600 tonnes environ avec chargement complet.

On peut définir le Lepanto un navire cuirassé de croisière, de haut bord, à deux ponts couverts. Il est armé de 4 canons de 10 tonnes à chargement par la culasse, qui sont montés deux à deux sur des plateformes rotatives renfermées dans un réduit cuirassé situé au centre du bâtiment, et, en plus, de 18 canons de 4 tonnes, se chargeant également par la culasse, dont 16 sont latéralement en batterie sur les deux bords, les deux autres étant placés à l'avant et à l'arrière.

Les 4 canons de 100 tonnes, dont la bouche se trouve à 10 mètres environ au-dessus de la ligne de flottaison, sont disposés de telle sorte qu'ils peuvent tirer jusqu'à 10° au-dessous de l'horizon et jusqu'à 15° au-dessus; ce qui permet, d'une part, de pointer sur un navire à la distance mini-mum de 55 mètres, et de l'autre, d'atteindre à 3000 mètres, un fort élevé

de 450 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Grâce à leur charge de poudre de 350 kilog., ces magnifiques bouches à feu peuvent percer les plus puissantes cuirasses existantes, même en

les atteignant sous un angle très notablement oblique.

La vitesse du navire, obtenue au moyen de 4 machines motrices, dont chacune à 4500 chevaux de puissance nominale — 18,000 chevaux au total — peut aller jusqu'à 17 nœuds, soit 17 milles marins ou plus de 31 kilomètres à l'heure.

Avec l'approvisionnement ordinaire de charbon de 1600 tonnes, cette vitesse peut être soutenue pendant 74 heures et avec l'approvisionnement extraordinaire de 3100 tonnes, pendant 143 heures, c'est-à-dire jour et

nuit pendant 6 jours.

Mais, en modérant sa vitesse à 6 milles et demi par heure, le bâtiment peut avoir, suivant la nature de son approvisionnement, 2222 ou 4305 heures de feu et, par suite, est en état de parcourir une distance de 27,982 milles ou plus de 50,000 kilomètres, sans refaire du charbon.

Ainsi donc, comparativement à tous les bâtiments connus, le Lepanto possède incontestablement une supériorité notable comme puissance d'artillerie, comme vitesse, comme indépendance et aussi comme protection

contre la submersion.

Danemark. — On parle beaucoup d'une tente-baraque en feutre, inventée par M. de Dœcker, capitaine de l'armée danoise, et dont un spécimen a été exposé à Paris, à la manutention du quai de Billy. Le système s'applique à différents modèles, pour officiers généraux, officiers inférieurs, soldats, mess ou cantines, hôpitaux portatifs, etc.

Il consiste en cadres légers de bois de sapin sur lesquels sont fixées des feuilles de feutre durci. Ces tentes se montent et se démontent très facilement et en quelques minutes. Un de leurs principaux avantages se trouve dans l'emploi du feutre, qui, mauvais conducteur de la chaleur, conserve à l'in érieur de la baraque une température égale, quelle que soit la température extérieure; dans la suppression des cordeaux de tirage que la force de résistance de la construction rend inutiles, et dans l'économie de terrain employé que l'officier danois estime être de moitié. La forme de la tente étant rectangulaire avec des murs verticaux, le soldat y est commodément logé. Quand la tente est dressée, la caisse d'emballage sert de table et d'armoire, ce qui est très commode pour garantir les effets et très utile au point de vue de la propreté.

Des expériences ont été faites à Copenhague pendant six mois pour son application aux hôpitaux portatifs; elles ont donné des résultats très

favorables, et le système Dœcker a été adopté par l'armée danoise.